

Demande d'Aide au Déménagement

Département
Action Sociale

N° ALLOCATAIRE

L'aide au déménagement peut être accordée par la CAF de l'Yonne dans le cadre d'une séparation récente. Elle permet au parent séparé ayant un Quotient Familial < ou = à 800€ de financer les frais de son déménagement. Le montant de cette aide dépend des frais réellement engagés dans la limite de 1000€. Elle est versée en une seule fois (sur factures) lorsque votre demande est acceptée.

Renseignements concernant le demandeur	
NOM, Prénom	
Adresse du nouveau logement	
Adresse du logement quitté	
Date du Déménagement	
Frais de Déménagement engagés	

Je demande le versement de l'aide :

Sur mon compte bancaire

Sur le compte de l'entreprise ou association de déménagement
(Fournir le RIB de l'entreprise)



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de l'Yonne

3230 Service gratuit
+ prix appel

12 Rue du Clos
BP 80087
89021 AUXERRE CEDEX

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande ainsi que les documents joints sont exacts. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

A, le/...../.....

SIGNATURE ALLOCATAIRE

Réglementation

Conditions d'accès

- Selon les critères d'accès du Règlement Intérieur d'Action Sociale en vigueur (être allocataire de la CAF de l'Yonne, avoir au moins 1 enfant à charge ou à naître, avoir un QF inférieur ou égal à 800€, ne pas avoir bénéficié de la prime nationale de déménagement).
- Pour un **déménagement dans l'Yonne**
- Pour un **premier déménagement dans les 12 mois qui suivent la séparation** déclarée à la Caf de l'Yonne (Les personnes en situation d'hébergement à titre gratuit suite à la séparation peuvent avoir également accès à ce dispositif sauf si elles ont déjà été locataires entre la date de séparation et l'hébergement).
- Aide accessible également au parent non-gardien (fournir une attestation sur l'honneur assurant un accueil régulier de l'enfant à son domicile pendant les week-ends et/ou les vacances).

Montant

- Subvention à hauteur des frais engagés dans la limite de 1000€

Frais pris en charge

- Location de véhicule
- Frais liés à l'intervention d'une société ou association de déménagement
- Frais d'essence selon un forfait : nombre de kilomètres calculé entre les deux domiciles (ancien et nouveau) quel que soit le nombre d'aller et retour.

Nombre de km	< ou = à 50 km	> à 50 km
Montant du forfait	30 €	60 €

Modalités

- Compléter et signer le formulaire d'aide au déménagement
- Transmettre les justificatifs : factures de location, entreprise ou association de déménagement
- Adresser l'ensemble des éléments **en une seule fois dans un délai de 3 mois maximum suivant l'entrée dans les lieux.**

Merci de retourner ce document dûment complété et accompagné des **factures**,
par courrier à :

CAF de l'Yonne, 12 Rue du Clos, 89000 AUXERRE

ou par mail :

caf89-bp-afi@caf89.caf.fr